

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 10 mars 2026

Délibération

N° 26.041.1

En exercice .. 37

Présents 26

Votants 29

Pour 22

Contre 0

Abstentions.. 7

PÔLE RESSOURCES - SERVICE FINANCES

**BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE COLLECTE ET
TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES LA DOMITIENNE**

VOTE

Date de la convocation : 04/03/2026

L'an deux mille vingt-six

Et le 10 mars à 17h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire à Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

26 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

3 Conseillers communautaires absents représentés : madame Patricia BERTHOMIEU (représentée par madame Mireille TORTES), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Valérie CHABOT), monsieur Jean-Philippe JUAN (représenté par madame Brigitte SOULET).

8 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Sandra PACHOT.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 19/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260310-DELIB_26_04

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 10 mars 2026

**Budget primitif 2026 du budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la
Communauté de communes La Domitienne - Vote**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L1612-1 à L1612-41, L2311-1-1 à L2343-1 et L5211-36 ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49, applicable au budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne au 1^{er} janvier 2026 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 26.017.1 du Conseil communautaire du 17 février 2026, prenant acte du débat et approuvant le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2026 ;

Vu la délibération n° 26.028.1 du Conseil communautaire du 10 mars 2026, fixant la refacturation des fonctions ressources par le budget Principal aux budgets annexes de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés, du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet, de l'Eau, de l'Assainissement des Eaux Usées et au budget de l'Office de Tourisme La Domitienne, pour l'exercice 2026 ;

Considérant que les autorisations de dépenses et de recettes telles qu'elles apparaissent dans les documents budgétaires, notamment dans les balances de la section d'exploitation et de la section d'investissement sont équilibrées en dépenses et recettes et s'établissent donc au même montant au sein de chacune des sections ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Philippe VIDAL, 1^{er} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 29 membres présents ou représentés au moment du vote,

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL,

À l'unanimité des suffrages exprimés (22 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions),

I. ADOPTE le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Libellés	Dépenses (€)	Recettes (€)
Section d'exploitation	1 101 839,37	1 101 839,37
Section d'investissement	1 275 009,79	1 275 009,79
Total du budget	2 376 849,16	2 376 849,16

II. CONFIRME que les crédits sont votés au chapitre pour la section d'exploitation et pour la section investissement.

III. AUTORISE monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **1.9 MARS 2026**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **1.9 MARS 2026**

Signature du secrétaire de séance :

Sandra PACHOT

REÇU EN PREFECTURE

le 19/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260310-DELIB_26_04